

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DU : 6 février 2024

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

N° 2024/RH/121

PERSONNEL TERRITORIAL

Nomination de mandataires

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recette et aux régies d'avances des organismes publics,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu l'arrêté n°59465 du 14 février 2022 portant modification de la régie de recettes et d'avance de la médiathèque Césaire et instituant une régie de recettes et d'avances du réseau de lecture publique à compter du 1er mars 2022
- Vu l'avis conforme du régisseur titulaire et des régisseurs suppléants
- Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 6 février 2024
- Considérant qu'il convient de désigner des mandataires pour la régie susvisée
- Sur proposition de Monsieur le Directeur Général des Services,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les arrêtés antérieurs portant nomination de mandataires pour la régie de recettes et d'avances du réseau de lecture publique sont abrogés.

ARTICLE 2 : Madame Laurence BECHET PILLON, Monsieur Fathi BEN AMOR, Madame Valentine DAL GOBBO, Madame Jamila EL HADDAD, Madame Lison JACQUENOD, Monsieur Kévin NATCHOO, Madame Elisabeth VICENTE, Madame Virginie VILLARD GROSJEAN, Madame Aurélie DREAN, Monsieur Vincent DESBORDES, Madame Claudie FOX LEFRICHE, Madame Maryvonne GIACOMINO, Madame Coralie DONDE, Madame Catherine BENOD, Madame Agnès BRIQUET, Madame Emilie REIX, Monsieur David ATGER, Madame Nathalie BENELFARES, Madame Marjorie CARRIERE, Madame Sophie DEBRABANT, Madame Soccorsa DELL AQUILA, Madame Suzy DEVAT, Madame Sonia EYMARD, Madame Annie EYRAUD MAY, Madame Christelle FRADIN, Madame Géraldine GREFFET, Madame Maëlle LARISSE, Monsieur Antonin PLANCHE, Madame Marielle PRIOLET, Madame Virginie TURQUOIS CORNET, Madame Fanny VENUTI, Monsieur Johan CŒUR D'ACIER, Madame Faustine VERNEY, Madame Mélanie BAUDRAS, Madame Myriam RAY, Monsieur Nicolas PEILLET et Madame Yasmine AKRAB sont nommés mandataires de la régie de recettes et d'avance du réseau de lecture publique notamment pour l'encaissement des produits issus des droits relatifs aux activités du réseau de lecture publique, droits déterminés par l'application de la tarification pour le Réseau de Lecture Publique et le paiement de dépenses de matériel et de fonctionnement, confirmée par arrêté n°59465 du 14 février 2022 avec pour mission d'appliquer exclusivement des dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 3 : Les mandataires ne devront pas percevoir des sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal. Ils doivent les payer ou les encaisser selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 4 : Les mandataires sont tenus d'appliquer chacun les dispositions de l'instruction interministérielle du 21 avril 2006.

ARTICLE 5 : En application des dispositions de l'article R421-1 du code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'agent.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera :

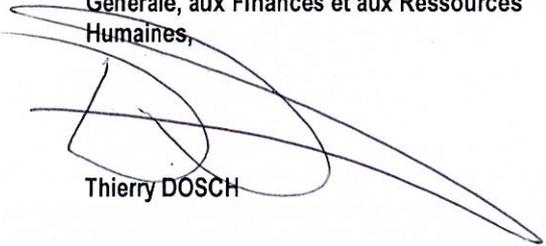
- transmis au comptable de la collectivité,

Fait à Bourg en Bresse

Fait à Bourg en Bresse

Le : 6 février 2024

Pour le Maire,
Le Maire-Adjoint délégué à l'Administration
Générale, aux Finances et aux Ressources
Humaines,


Thierry DOSCH

Le régisseur intérimaire,
Vu pour acceptation



Pauline GADIOLLET

Les régisseurs suppléants,

Vu pour acceptation



Habiba BENLAKRI

Sidonie GRENIER

Vu pour acceptation



Marine MARQUER

Les mandataires,

Vu pour acceptation


Laurence BECHET PILLON

Vu pour acceptation



Fathi BEN AMOR

Vu pour acceptation


Jamila EL HADDAD

Lison JACQUENOD

Vu pour acceptation

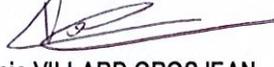


Kévin NATCHOO

Vu pour acceptation


Valentine DAL GOBBO

Vu pour acceptation



Virginie VILLARD GROSJEAN

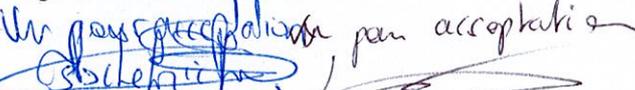
Aurélie DREAN

Vu pour acceptation

Elisabelle VICENTE

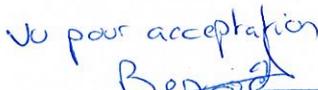
Vu pour acceptation


Vincent DESBORDES

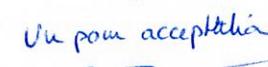
Vu pour acceptation


Claudie FOX LEFRICHE

Coralie DONDE

Vu pour acceptation


Catherine BENOD

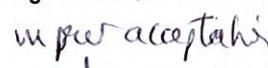
Vu pour acceptation


Agnès BRIQUET

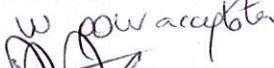
Vu pour acceptation


Emilie REIX

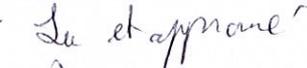
David ATGER

Vu pour acceptation


Marjorie CARRIERE

Vu pour acceptation


Sophie DEBRABANT

Vu et approuvé


Soccorsa DELL AQUILA

Nathalie BENELFARES

Vu pour acceptation
Suzy DEVAT

Vu pour acceptation
Sonia EYMARD

Vu pour acceptation
Annie EYRAUD MAY

Vu pour acceptation
Christelle FRADIN

Géraldine GREFFET
Vu pour acceptation

Maëlle LARISSE Antonin PLANCHE
Vu pour acceptation Vu pour acceptation

Vu pour acceptation
Marielle PRIOLET

Virginie TURQUOIS CORNET
Vu pour acceptation
Vu pour acceptation

Fanny VENUTI

Johann CŒUR D'ACIER

Faustine VERNEY

Vu pour acceptation Vu pour acceptation
Vu pour acceptation

Vu pour acceptation Vu pour acceptation

Vu pour acceptation
Nicolas PEILLET

Mélanie BAUDRAS

Myriam RAY

Vu pour acceptation
Yasmine AKRAB

Vu pour acceptation

Le Maire :
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,